

Dispositifs concernés

- Tous types de PEE (Plan Epargne Entreprise)
- L'épargne de votre PERCO (Plan Epargne Retraite Collective) ne peut être débloquée pour ce motif.

Remboursement par internet

Simple et sécurisé :

Sur le site caels rubrique « Disponibilité de mon Epargne » puis « Retirer de l'argent » pour saisir votre demande de remboursement et déposer vos justificatifs en ligne si nécessaires.

Tous les justificatifs déposés en ligne dans l'espace sécurisé de notre portail internet avant 10 heures sont traités le jour même. Après 10 heures, ils sont traités au plus tard le lendemain ouvré.

Remboursement par courrier

Remplissez le bulletin de correspondance joint à votre relevé ou sur demande auprès de notre serveur vocal.

Cochez le motif LO, puis renvoyez-le, accompagné des justificatifs et de votre copie de pièce d'identité, à l'adresse indiquée.

Quand formuler sa demande ?

Votre demande de remboursement peut intervenir à tout moment, à chaque fois qu'une levée de stock options est souhaitée par le bénéficiaire.

Mise à jour: 2026

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, CA Titres se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

Caractéristiques

La Loi permet un déblocage anticipé des avoirs indisponibles investis dans les Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE, PEI, PEG), à hauteur du financement de la levée d'options sur titres consentis dans les conditions prévues aux articles L225-177 ou L225-179 du Code de commerce.

Les actions ainsi souscrites ou achetées doivent immédiatement être apportées dans un compte spécifique ou un sous-compte du compte individuel ouvert au sein du Plan d'Épargne, au prix de souscription ou d'acquisition, pour y être détenues au nominatif, au nom du bénéficiaire du plan, pendant une durée de 5 ans à compter de l'apport des titres dans le Plan d'Épargne.

Les actions ainsi détenues sont totalement inaccessibles pendant ces 5 années sauf décès du bénéficiaire des options. Aucun des autres cas de déblocage régissant les Plans d'Épargne ne permet une levée anticipée de cette inaccessibilité.

Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- [Le formulaire d'attestation de financement de levée de stock options](#) (voir ci-après), complété par vous-même
- **Et**, en cas de demande de remboursement par courrier :
 - [le bulletin de correspondance](#),
 - [Et la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité](#) en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande).

Principales Questions / Réponses

- **Quels avoirs puis-je débloquer pour financer la levée de mes stock-options ?**
Vous pouvez liquider tout ou partie de l'épargne indisponible détenue dans tous les Plans d'Épargne d'Entreprise auxquels vous adhérez : PEE, PEI et PEG.
- **Des prélèvements sociaux sont-ils ponctionnés au moment de la liquidation des avoirs débloqués du Plan d'Épargne pour financer la levée des options ?**
La liquidation d'avoirs indisponibles dans un Plan d'Épargne pour financer la levée d'options rend exigibles, au moment de cette liquidation, les prélèvements sociaux dus sur la plus-value réalisée, dans les mêmes conditions que pour les autres cas de déblocage. La levée des options s'effectuera donc au moyen des avoirs liquidés nets de ces prélèvements.
- **Cet apport des actions au Plan d'Épargne peut-il être abondé ?**
Non, cet apport en actions ne peut pas être abondé.
- **Cet apport des actions levées s'impute-t-il sur le plafond de versement dans le Plan d'Épargne égal à 25 % de la rémunération brute annuelle ?**
Non, cet apport des actions au Plan d'Épargne n'est pas pris en compte dans le plafond de versement.
- **Quelle est la fiscalité applicable à la plus-value d'acquisition et à la plus-value de cession enregistrée sur les options ainsi levées et à quelle date cette taxation interviendra-t-elle ?**
On ne distingue pas pour les options financées par le déblocage d'avoirs issus d'un Plan d'Épargne la plus-value d'acquisition et la plus-value de cession.
La différence positive entre le prix effectif de vente des actions (au plus tôt au terme des 5 ans d'inaccessibilité) et le prix de levée des options, éventuellement majoré du rabais supérieur à 5 % accordé au moment du consentement de l'option, est soumise aux prélèvements sociaux aux conditions de droit commun applicable en matière de Plan d'Épargne.
- En cas d'apport des actions à un FCPE au terme des 5 ans et de cession ultérieure des parts, les calculs seront faits sur les mêmes bases, par prise en compte du prix effectif de levée des options dans le prix de revient fiscal desdites parts.

Retrouvez les réponses à vos questions dans l'espace sécurisé du site dans le menu «Aide» de la page d'accueil.

**INFORMATIONS RELATIVES AU BÉNÉFICIAIRE**

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

N° de Sécurité Sociale :

Employeur :

N° d'identification de l'employeur :

N° de compte :

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Attestation sur l'honneur (à compléter par vossoins)

Je soussigné(e) Mme Mlle M. Nom : Prénom(s) :
 sollicite, conformément à l'article L 443-6 du Code du Travail, le déblocage de mes avoirs définis ci-après afin de procéder à la levée d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société..... que je m'engage à verser dans le Plan d'Épargne (PEE, PEI, PEG) de la société

Je déclare que le montant total devant être débloqué pour permettre la souscription ou l'acquisition de ces actions s'élève àeuros.

Je demande qu'il soit procédé au déblocage de mes avoirs détenus dans les fonds cités ci-dessous conformément aux instructions ci-dessous :

Fonds à débiter	Compte n°	Montant net dont le déblocage est requis

Afin d'assurer le règlement du prix des actions qui m'incombe, j'autorise le versement du produit de la cession des avoirs susmentionnés à au crédit du compte ouvert au nom de la société..... conformément aux instructions qui vous seront données par

Dans l'hypothèse où ces avoirs seraient supérieurs au montant du prix d'acquisition à ma charge, la partie non utilisée sera/restera investie dans le fonds.....

J'autorise en conséquence le gestionnaire de ce fonds à céder un nombre de parts correspondant exactement au nombre de parts dont la cession est nécessaire pour que le montant total des avoirs débloqués corresponde au prix total d'acquisition des actions.

J'atteste sur l'honneur que les avoirs que je détens dans le(s) fonds indiqués sont suffisants pour permettre l'exercice des options susmentionnées.

Toutefois, si mes avoirs devaient se révéler insuffisants pour permettre l'exercice des options, je souhaite que ma demande soit traitée selon l'option suivante :

- cette insuffisance des fonds entraînera l'inexécution totale de la levée d'option et la caducité de mon ordre,
- ou mon ordre sera exécuté de manière partielle à hauteur d'un nombre de parts permettant la souscription ou l'achat d'un nombre entier d'actions, la partie non utilisée étant/restant investie dans le fonds.....

Je prends bonne note, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), que :

- les informations recueillies dans le présent document ne seront utilisées que pour faire valoir mes droits réservés d'achat ou de souscription d'actions et pour satisfaire aux obligations légales.
- je pourrai exercer un droit d'accès, de retrait et de rectification pour toute information me concernant en écrivant à : CA TITRES - Epargne Salariale TSA 70008 – 41975 Blois Cedex 9.

Fait à

le

Signature du bénéficiaire
 précédée de la mention « Lu et approuvé »